

Organisation d'élections à Escoubès-Pouts, le 06 décembre 2015
(communiqué)

Par arrêté préfectoral du 29 octobre 2015, les électrices et électeurs de la commune d'Escoubès-Pouts sont convoqués le dimanche 06 décembre 2015 à l'effet d'élire deux conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

S'il doit être procédé à un second tour de scrutin, il aura lieu le dimanche 13 décembre 2015. Les heures d'ouverture et de clôture seront les mêmes que pour le premier tour.

Chaque candidat à cette élection doit obligatoirement déclarer sa candidature:

à la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost (Avenue Monseigneur Flauss)

ou à la Préfecture – bureau des élections et des professions réglementées –
rue des Ursulines à Tarbes

du jeudi 12 novembre au jeudi 19 novembre 2015 inclus, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

La déclaration de candidature est effectuée personnellement ou par un mandataire muni d'un mandat signé par le candidat.